

Etats financiers annuels de SICAV

TUNISIE SICAV

TUNISIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	<u>345 793 685</u>	<u>389 367 708</u>
Obligations et valeurs assimilées		344 049 225	376 742 687
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 744 460	12 625 021
Placements monétaires et disponibilités		<u>276 724 782</u>	<u>249 029 217</u>
Placements monétaires	5	276 723 711	249 028 413
Disponibilités		1 071	804
Créances d'exploitation	6	<u>-</u>	<u>1 135 652</u>
TOTAL ACTIF		<u>622 518 467</u>	<u>639 532 577</u>
PASSIF			
Dettes sur opérations de pensions livrées	7	29 777 387	49 905 478
Opérateurs créditeurs	8	1 517 688	1 547 553
Autres créditeurs divers	9	2 465 357	443 915
TOTAL PASSIF		<u>33 760 432</u>	<u>51 896 947</u>
ACTIF NET			
Capital	10	568 796 141	567 904 757
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		19 961 894	19 730 873
ACTIF NET		<u>588 758 035</u>	<u>587 635 630</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>622 518 467</u>	<u>639 532 577</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>31 Décembre</i>	
		<u><i>2017</i></u>	<u><i>2016</i></u>
Revenus du portefeuille-titres	11	21 167 275	20 572 991
Revenus des obligations et valeurs assimilées		20 954 716	20 112 634
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		212 559	460 357
Revenus des placements monétaires	12	8 862 155	8 004 458
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>30 029 430</u>	<u>28 577 450</u>
Intérêts des mises en pensions		(204 460)	(158 886)
Charges de gestion des placements	13	(7 024 036)	(7 116 171)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>22 800 934</u>	<u>21 302 392</u>
Autres produits		11 549	16 648
Autres charges	14	(713 907)	(684 633)
Contribution conjoncturelle	15	(1 547 581)	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>20 550 995</u>	<u>20 634 407</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(589 101)	(903 534)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>19 961 894</u>	<u>19 730 873</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		589 101	903 534
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(284 301)	1 369 805
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		2 610 821	645 022
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u><u>22 877 515</u></u>	<u><u>22 649 234</u></u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31 Décembre	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>22 877 515</u>	<u>22 649 234</u>
Résultat d'exploitation	20 550 995	20 634 407
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(284 301)	1 369 805
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2 610 821	645 022
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(21 755 110)</u>	<u>(33 344 318)</u>
Souscriptions		
- Capital	426 581 505	498 310 053
- Régularisation des sommes non distribuables	10 077 010	10 300 892
- Régularisation des sommes distribuables	14 047 015	16 252 694
Rachats		
- Capital	(446 973 340)	(529 594 657)
- Régularisation des sommes non distribuables	(10 851 184)	(11 457 072)
- Régularisation des sommes distribuables	(14 636 116)	(17 156 228)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>1 122 405</u>	<u>(10 695 084)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	587 635 630	598 330 714
En fin de l'exercice	588 758 035	587 635 630
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	3 573 244	3 777 522
En fin de l'exercice	3 444 939	3 573 244
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>170,905</u>	<u>164,454</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>3,92%</u>	<u>3,83%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2017**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, TUNISIE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS", «AMEN BANK», étant le dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 345.793.685 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 31/12/2017	% actif net
Obligations et valeurs assimilées		332 227 092	344 049 225	58,44%
Obligations des sociétés		141 131 377	145 698 468	24,75%
AB SUBORDONNE 08 A	22 000	880 000	908 208	0,15%
AB SUBORDONNE 08 B	15 000	825 000	853 479	0,14%
AIL 2013-1 TF	33 844	676 880	699 875	0,12%
AIL 2014-1 TF	10 000	400 000	409 856	0,07%
AMEN BANK SUB 2010	88 000	4 691 277	4 768 024	0,81%
AMEN BANK SUB 2011-1	26 000	1 040 000	1 053 488	0,18%
AMEN BANK SUB 2012 A	28 900	1 445 000	1 465 982	0,25%
AMEN BANK SUB 2012 B	11 350	563 682	572 508	0,10%
AMEN BANK SUB 2016-1 CAT A TF	40 000	3 200 000	3 221 280	0,55%
AMEN BANK SUB,2009 A	52 850	2 464 924	2 492 319	0,42%
AMEN BANK SUB,2009 B	4 000	186 560	188 871	0,03%
AMEN BANK SUB,2014-C	54 127	3 247 620	3 412 287	0,58%
AMEN BANK SUB.2017-1 A TF 7.4%	40 000	4 000 000	4 159 597	0,71%
ATB 2007/1 D	8 000	480 000	496 539	0,08%
ATB SUB 09 TR,A L,A2	20 000	500 000	514 523	0,09%
ATB SUB 09 TR,B L,B2	20 000	1 599 800	1 646 560	0,28%
ATL 2011 TF	28 000	1 119 120	1 169 029	0,20%
ATL 2013-1 TF	33 000	1 979 550	2 054 610	0,35%
ATL 2013-2 TF	40 000	2 400 000	2 417 801	0,41%
ATL 2014-1	15 000	600 000	627 840	0,11%
ATL 2014-2 CAT B	10 000	400 000	414 329	0,07%
ATL 2014-3 CAT A	21 000	1 260 000	1 328 423	0,23%
ATL 2014-3 CAT C	13 000	1 300 000	1 372 452	0,23%
ATL 2015-1 CAT, A TF	10 000	600 000	617 304	0,10%
ATL 2015-2 CAT,A - TF 7,5%	20 000	1 600 000	1 681 534	0,29%
ATL 2016-1 CAT, A - TF 7,5%	17 000	1 360 000	1 402 030	0,24%
ATL SUBORDONNE 2008	30 223	603 827	616 298	0,10%
ATL 2017-1 C TF 7.8%	30 000	3 000 000	3 149 760	0,53%
ATTIJARI BANK 2010	20 000	285 691	297 725	0,05%
ATTIJARI BANK SUB, 2015-CAT,AF	50 000	3 000 000	3 030 654	0,51%
ATTIJARI BANK SUB 2017 A -TF 7.4%	40 000	4 000 000	4 139 485	0,70%
ATTIJARI LEAS, SUB14	5 000	400 000	400 408	0,07%
ATTIJARI LEASING 2014-1 B	10 000	400 000	413 256	0,07%
ATTIJARI LEASING 2015/1 B TF	5 000	500 000	521 712	0,09%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	20 000	2 000 000	2 104 609	0,36%
BH 2009	75 000	4 035 000	4 035 469	0,69%
BH 2013-1	20 000	856 000	879 854	0,15%
BH SUBORDONNE 2015 CAT,A TF	134 502	8 086 972	8 368 348	1,42%
BH SUBORDONNE 2016-1 CAT,A TF	50 000	4 000 000	4 155 704	0,71%
BNA SUBORDONNE 2009	20 000	932 800	962 515	0,16%
BNA SUB. 2017-1-CAT.A-TF 7.4%	20 000	2 000 000	2 071 364	0,35%

BTE 2009	24 600	492 000	498 114	0,08%
BTE 2010 B	25 900	1 683 500	1 706 384	0,29%
BTE 2011 A	2 500	100 000	104 414	0,02%
BTE 2011 B	30 000	2 250 000	2 350 490	0,40%
BTK 2009 CAT,C	15 000	799 650	830 400	0,14%
BTK 2009 CAT,D	8 500	552 500	574 390	0,10%
BTK 2012/1 B	48 160	1 375 718	1 384 677	0,24%
BTK SUBORDONNE 2014-1	30 000	1 200 000	1 203 286	0,20%
CHO 2009	6 000	150 000	150 881	0,03%
CIL 2013/1 CAT B TF	20 000	1 200 000	1 204 958	0,20%
CIL 2014/1	15 000	600 000	616 096	0,10%
CIL 2014/2	15 000	900 000	950 372	0,16%
CIL 2015/1 TF 7,65%	15 000	900 000	930 181	0,16%
CIL 2015/2 TF 7,65%	19 000	1 140 000	1 152 042	0,20%
CIL 2016/2	25 000	2 500 000	2 631 507	0,45%
CIL 2016-1 CAT,A - TF 7,50%	20 000	1 600 000	1 660 493	0,28%
CIL 2017-1 TF 7,6%	20 000	2 000 000	2 062 632	0,35%
CIL SUBORDONNE 2008	10 000	400 000	422 310	0,07%
HANNIBAL LEAS,2013/1	15 000	300 000	310 390	0,05%
HANNIBAL LEASE 2013/2 TF	20 000	800 000	838 758	0,14%
HL 2015-01 CAT,A - 7	10 000	600 000	624 910	0,11%
MODERN LEASING 2012	25 000	1 500 000	1 567 742	0,27%
SERVICOM 2012	8 000	160 000	166 896	0,03%
SERVICOM 2016	3 000	300 000	307 594	0,05%
STB 2008/1	11 250	492 188	508 665	0,09%
STB 2008/2	27 000	1 350 000	1 410 968	0,24%
STB 2010/1	50 000	2 665 500	2 753 486	0,47%
TL 2012/1 B TF	25 000	1 000 000	1 029 726	0,17%
TL 2012-2 B	20 000	1 200 000	1 259 083	0,21%
TL 2013-1 CAT B TF	25 000	1 499 790	1 521 259	0,26%
TL 2014-1 CAT A TF	23 160	926 400	962 745	0,16%
TL 2014-2 CAT,A TF	17 000	680 000	681 913	0,12%
TL 2014-2 CAT,B TF	10 000	800 000	802 325	0,14%
TL 2015-1 - CAT B TF	17 062	1 706 200	1 774 012	0,30%
TL 2015-2 - CAT,A - TF 7,5%	26 860	2 148 800	2 255 828	0,38%
TL 2016-1 CAT,B TF 7,75%	22 993	2 299 300	2 405 143	0,41%
TL SUB 2013-2 CAT A	5 000	200 000	210 632	0,04%
TL SUB 2013-2 CAT B	19 000	1 520 000	1 604 900	0,27%
TL SUBORDONNE 2015-1 CAT,A TF	3 000	180 000	185 650	0,03%
TL SUBORDONNE 2015-1 CAT,B TF	6 850	685 000	707 061	0,12%
TL SUBORDONNE 2016 CAT,B TF	20 000	2 000 000	2 105 298	0,36%
TL 2017-1 - CAT.A - TF 7.55%	6 269	626 900	648 478	0,11%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	30 000	3 000 000	3 106 678	0,53%
TL 2017-2 - CAT.A - TF 7.95%	20 000	2 000 000	2 012 197	0,34%
TUNISIE FACTORING 2014-1	15 000	901 260	953 477	0,16%
UBCI 2013	15 000	900 000	928 839	0,16%
UIB 2009/1 TR A	20 000	400 000	407 732	0,07%
UIB 2009/1 TR B	30 000	1 399 200	1 427 556	0,24%
UIB 2009/1 TR C	50 000	3 000 000	3 064 622	0,52%
UIB 2011/1 TR B	30 000	2 100 000	2 137 116	0,36%
UIB 2011/2	42 000	1 196 411	1 249 797	0,21%

UIB 2012/1 A	64 200	2 731 357	2 872 722	0,49%
UIB SUB 2016 CAT A TF	40 000	4 000 000	4 233 554	0,72%
UIB SUBORDONNE 2015 CAT,A-TF	15 000	900 000	928 756	0,16%
UNIFACTOR 2013 TF	10 000	200 000	202 424	0,03%
Obligations de L'ETAT		7 022 693	7 210 376	1,22%
EMPRUNT NATIONAL 2014-A	67 935	330 946	341 917	0,06%
EMPRUNT NATIONAL 2014-B	83 553	6 679 630	6 855 955	1,16%
EMPRUNT NATIONAL 2014-C	145	12 117	12 504	0,00%
Bons du trésor assimilables		155 133 124	161 279 021	27,39%
BTA 11/02/2022 6%	23 983	23 209 826	24 413 099	4,15%
BTA 11/08/2022 5,6%	4 723	4 489 363	4 632 307	0,79%
BTA 12/02/2020 5,5%	35 810	35 046 167	36 739 865	6,24%
BTA 12/10/2018 5,5%	9 935	9 766 237	9 971 127	1,69%
BTA 12/10/2023 6%	17 191	15 873 817	16 254 985	2,76%
BTA 13/01/2021 5,75%	20 000	19 409 707	20 507 648	3,48%
BTA 14/06/2021 6%	33 500	32 709 598	33 771 274	5,74%
BTA 14/10/2020 5,5%	5 701	5 596 543	5 674 507	0,96%
BTA 14/10/2026 6,3%	2 500	2 300 000	2 341 895	0,40%
BTA 15/01/2018 5,3%	62	62 020	64 706	0,01%
BTA 15/06/2023 6%	7 018	6 575 596	6 810 152	1,16%
BTA 15/07/2032 7,5%	100	94 250	97 456	0,02%
Bons du trésor assimilables mis en pension livrée		28 939 898	29 861 360	5,07%
MISE EN PENSION BTA 11/08/2022 (BIAT 16/01/2018 5,55% 60 j)	5 435	5 166 142	5 330 634	0,91%
MISE EN PENSION BTA 11/08/2022 (BIAT 26/01/2018 5,55% 60 j)	7 698	7 317 196	7 550 179	1,28%
MISE EN PENSION BTA 11/08/2022 (BIAT 20/02/2018 5,55% 70 j)	7 133	6 780 145	6 996 029	1,19%
MISE EN PENSION BTA 11/08/2022 (BIAT 09/03/2018 5,55% 70 j)	10 180	9 676 416	9 984 518	1,70%
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 702 177	1 744 460	0,30%
Parts des Fonds Commun de Créances		2 183	2 198	0,00%
FCC BIAT CREDIMMO 1	1 000	2 183	2 198	0,00%
Titres d'OPCVM		1 699 994	1 742 262	0,30%
Actions SICAV		1 499 945	1 533 936	0,26%
SICAV ENTREPRISE	14 563	1 499 945	1 533 936	0,26%
Parts des Fonds Commun de Placements		200 048	208 326	0,04%
MCP SAFE FUND	1 869	200 048	208 326	0,04%
TOTAL		333 929 269	345 793 685	58,73%
Pourcentage par rapport au total des actifs				55,55%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2016	377 885 806	9 653 388	1 828 514	389 367 708	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	33 122 269			33 122 269	
Bons du trésor assimilables (BTA)	217 263 759			217 263 759	
Emprunt national	101 054			101 054	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités et cessions des obligations des sociétés	(34 779 227)			(34 779 227)	12 862
Annuités et cessions des bons du trésor assimilables (BTA)	(247 276 107)			(247 276 107)	2 156 250
Annuités et cessions d'emprunt national	(1 924 271)			(1 924 271)	4 802
Annuités des Parts des fonds communs de créances	(133 075)			(133 075)	
Cession des Titres d'OPCVM	(10 330 939)			(10 330 939)	431 961
* Variation des plus ou moins values latentes			(284 301)	(284 301)	
* Variations des intérêts courus		666 815		666 815	
Soldes au 31 décembre 2017	333 929 269	10 320 203	1 544 213	345 793 685	2 605 875
BTCT					4 946
Total des plus ou moins values réalisées					2 610 821

Note 5: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 276.723.711 et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Dépôts à vue		23 951 325	24 030 642	4,08%
AMEN BANK ARIANA		4 339	4 375	0,00%
AMEN BANK CHARGUIA II		165	166	0,00%
AMEN BANK HAMMAM SOUSSE		6 058	6 108	0,00%
AMEN BANK NABEUL		25	25	0,00%
AMEN BANK PASTEUR		23 858 623	23 921 183	4,06%
AMEN BANK SFAX		314	317	0,00%
AMEN BANK SIEGE		81 744	98 411	0,02%
AMEN BANK SOUSSE		56	56	0,00%

Dépôts à terme		104 038 000	106 018 224	18,01%
AMEN BANK PASTEUR BH		38 000 000 66 038 000	38 225 762 67 792 462	6,49% 11,51%
Certificats de dépôt	131 000 000	127 858 032	129 621 513	22,02%
UIB au 31/01/2018 à 7,92% pour 120 jours	5 000 000	4 897 116	4 974 279	0,84%
CIL au 08/01/2018 à 7,8% pour 90 jours	500 000	492 349	499 405	0,08%
BH au 22/01/2018 à 7,75% pour 90 jours	6 000 000	5 908 768	5 978 712	1,02%
UIB au 14/02/2018 à 7,93% pour 100 jours	5 000 000	4 913 788	4 962 067	0,84%
TUNISIE LEASING au 16/05/2018 à 8,2% pour 190 jours	1 500 000	1 450 221	1 464 631	0,25%
BTL au 07/05/2018 à 8,18% pour 180 jours	3 000 000	2 905 697	2 933 988	0,50%
BIAT au 16/01/2018 à 7,55% pour 60 jours	5 500 000	5 445 321	5 486 330	0,93%
BH au 21/02/2018 à 7,85% pour 90 jours	2 000 000	1 969 204	1 982 549	0,34%
BIAT au 26/01/2018 à 7,55% pour 60 jours	7 500 000	7 425 438	7 468 933	1,27%
TUNISIE LEASING au 26/06/2018 à 8,2% pour 210 jours	2 000 000	1 926 960	1 938 786	0,33%
BH au 26/02/2018 à 7,85% pour 90 jours	3 000 000	2 953 807	2 971 257	0,50%
AMEN BANK au 31/03/2018 à 7,93% pour 110 jours	13 000 000	12 753 964	12 800 930	2,17%
BIAT au 20/02/2018 à 7,55% pour 70 jours	7 000 000	6 918 978	6 942 127	1,18%
BIAT au 27/02/2018 à 7,55% pour 70 jours	11 500 000	11 366 893	11 391 613	1,93%
BH au 05/04/2018 à 7,98% pour 100 jours	5 000 000	4 913 256	4 918 461	0,84%
BH au 27/04/2018 à 8,23% pour 120 jours	4 500 000	4 403 877	4 407 081	0,75%
BIAT au 09/03/2018 à 7,55% pour 70 jours	10 000 000	9 884 255	9 889 215	1,68%
BH au 03/01/2018 à 7,3% pour 360 jours	1 000 000	945 573	999 698	0,17%
BH au 24/01/2018 à 7,3% pour 360 jours	5 000 000	4 727 866	4 982 614	0,85%
BH au 30/01/2018 à 7,3% pour 360 jours	2 000 000	1 891 146	1 991 231	0,34%
BTE au 15/02/2018 à 7,3% pour 350 jours	2 500 000	2 367 462	2 482 959	0,42%
BH au 28/02/2018 à 7,3% pour 340 jours	3 000 000	2 845 206	2 973 594	0,51%
BH au 14/03/2018 à 7,3% pour 360 jours	4 000 000	3 782 293	3 956 459	0,67%
BTK au 09/05/2018 à 7,61% pour 365 jours	2 000 000	1 885 392	1 959 809	0,33%
BTK au 17/05/2018 à 7,61% pour 365 jours	2 500 000	2 356 740	2 446 621	0,42%
TUNISIE LEASING au 19/03/2018 à 8% pour 180 jours	7 000 000	6 784 615	6 907 863	1,17%
UIB au 10/01/2018 à 7,89% pour 110 jours	5 000 000	4 905 837	4 992 296	0,85%
TUNISIE LEASING au 06/04/2018 à 8,1% pour 190 jours	5 000 000	4 836 011	4 918 005	0,84%
Bons de trésor à court terme	17 780	16 996 109	17 053 332	2,90%
BTC 13 au 23/01/2018	4 780	4 715 396	4 754 455	0,81%
BTC 52 au 20/11/2018	2 000	1 891 046	1 898 936	0,32%
BTC 52 au 18/12/2018	5 000	4 722 570	4 730 072	0,80%
BTC 52 au 18/12/2018	4 000	3 782 092	3 784 864	0,64%
BTC 52 au 15/01/2019	2 000	1 885 005	1 885 005	0,32%
Total général		272 843 466	276 723 711	47,00%
Pourcentage par rapport au total des actifs				44,45%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 décembre 2017 un solde nul contre D : 1.135.652 à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	1 135 649
Autres	-	3
Total	<u>-</u>	<u>1 135 652</u>

Note 7 : Dettes sur opérations de pensions livrées

Cette rubrique s'élève au 31.12.2017 à D : 29.777.387 contre D : 49.905.478 au 31.12.2016, elle englobe le principal et les intérêts courus et non encore échus rattachés aux opérations de pensions livrées.

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2017 à D : 1.517.688 contre D : 1.547.553 au 31.12.2016 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2017, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Montant HT	1 513 148	1 542 925
TVA	272 367	277 726
Total TTC	<u>1 785 515</u>	<u>1 820 651</u>
Retenue à la source	267 827	273 098
Net à payer	<u>1 517 688</u>	<u>1 547 553</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à D : 2.465.357 contre D : 443.915 au 31.12.2016, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	49 793	51 395
Retenues à la source sur commissions	267 827	273 098
TCL à payer	14 632	7 793
Achat titres à payer	1 910 429	103 865
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	214 912	-
Autres	7 764	7 764
Total	<u>2 465 357</u>	<u>443 915</u>

Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	567 904 757
Nombre de titres	3 573 244
Nombre d'actionnaires	13 161

Souscriptions réalisées

Montant	426 581 505
Nombre de titres émis	2 684 042
Nombre d'actionnaires nouveaux	2 470

Rachats effectués

Montant	(446 973 340)
Nombre de titres rachetés	(2 812 347)
Nombre d'actionnaires sortants	(2 572)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(284 301)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	2 610 821
Régularisation des sommes non distribuables	(65 695)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	19 730 873
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(708 479)

Capital au 31-12-2017

Montant	568 796 141
Nombre de titres	3 444 939
Nombre d'actionnaires	13 059

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 Mai 2017.

Note 11 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 21.167.275 contre D : 20.572.991 en 2016, et se détaillent comme suit :

	2017	2016
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	8 670 031	7 254 669
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA , BTZC)	12 284 685	12 857 965
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>		
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	3 928	9 406
<i>Revenus des titres OPCVM</i>		
- Dividendes	208 632	450 951
TOTAL	21 167 275	20 572 991

Note 12 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à D : 8.862.155 contre D : 8.004.458 au 31.12.2016, et se détaille ainsi :

	2017	2016
Intérêts des certificats de dépôt	4 658 677	5 099 554
Intérêts des dépôts à vue	778 797	1 284 112
Intérêts des dépôts à terme	3 424 681	1 620 793
TOTAL	8 862 155	8 004 458

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à D : 7.024.036 contre D : 7.116.171 au 31.12.2016 et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs.

	2017	2016
Rémunération du gestionnaire	7 024 036	7 116 171
TOTAL	7 024 036	7 116 171

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice 2017 à D : 713.907 contre D : 684.633 pour l'exercice précédent et se détaille comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	595 257	603 065
TCL	102 148	74 662
Autres	16 502	6 905
<u>Total</u>	<u>713 907</u>	<u>684 633</u>

Note 15 : Contribution conjoncturelle

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «TUNISIE SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 1.547.581, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 et qui s'élève à D : 1.547.581 a été liquidé le 29 décembre 2017.

Note 16 : Autres informations

16.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Revenus des placements	8,717	7,998	7,012	6,704	6,137
Intérêts des mises en pension	(0,059)	(0,044)	-	-	-
Charges de gestion des placements	(2,039)	(1,992)	(1,776)	(1,749)	(1,667)
Revenus net des placements	6,619	5,962	5,235	4,954	4,470
Autres produits	0,003	0,005	0,006	0,011	0,011
Autres charges	(0,207)	(0,192)	(0,172)	(0,166)	(0,161)
Contribution conjoncturelle	(0,449)	-	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	5,966	5,775	5,069	4,799	4,320

Régularisation du résultat d'exploitation	(0,171)	(0,253)	0,176	0,079	0,133
Sommes distribuables de l'exercice	5,795	5,522	5,245	4,878	4,453
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(0,083)	0,383	0,008	0,021	0,038
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,758	0,181	0,044	0,113	0,086
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	0,675	0,564	0,052	0,134	0,125
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,641	6,339	5,121	4,933	4,444
Résultat non distribuable de l'exercice	0,675	0,564	0,052	0,134	0,125
Régularisation du résultat non distribuable	(0,019)	(0,024)	0,001	(0,001)	0,003
Sommes non distribuables de l'exercice	0,656	0,540	0,054	0,133	0,127
Valeur liquidative	170,905	164,454	158,392	153,094	148,082
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,22%	1,23%	1,14%	1,16%	1,14%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,12%	0,11%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,46%	3,42%	3,37%	3,24%	3,05%

16.2. Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

"AMEN BANK" , assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

TUNISIE VALEURS et AMEN BANK assurent la distribution des titres de TUNISIE SICAV. La commission de distribution revenant à AMEN BANK est supportée par le gestionnaire.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « TUNISIE SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 622.518.467, un actif net de D : 588.758.035 et un bénéfice de D : 22.877.515.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°15 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société « TUNISIE SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 1.547.581, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 et qui s'élève à D : 1.547.581 a été liquidé le 29 décembre 2017.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE